



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/03/2024  
Reçu en préfecture le 13/03/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240228-B20240227\_15\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-neuf février sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

**Absents avec procuration :** Roland BALCERZAK à David ROBINET,  
Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

**Était excusé :** Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de votants : 10

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



### **15. Objet : Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » pour l'organisation de l'évènement « Printemps Musical en Pays Mosellan » - Subvention de fonctionnement 2024**

Vu le règlement de soutien aux associations culturelles du territoire adopté par le Conseil communautaire en date du 16 février 2010,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 21 mars 2023, approuvant la convention triennale d'objectifs entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan », pour la période 2023-2025, prévoyant le versement d'une subvention annuelle plafonnée à 36 000,00 €,

Conformément aux termes de cette convention, l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » a adressé à la CCCE un bilan financier, qualitatif et quantitatif de l'édition 2023 du « Printemps Musical en Pays Mosellan »,

En 2023, le 16<sup>e</sup> festival « Printemps Musical en Pays Mosellan » a réuni plus de 1 000 spectateurs. Plusieurs points ont été mis en exergue :

- la bonne qualité artistique en général, à l'instar des éditions précédentes, avec des intervenants qui ont adhéré au thème et qui sont satisfaits de l'accueil reçu,
- de plus en plus de demandes de programmation de la part des intervenants,
- le succès de la deuxième édition de l'atelier vocal ouvert aux amateurs, avec une cinquantaine de choristes,
- la fréquentation globale très satisfaisante, et comprenant une majorité de séniors,
- des demandes récurrentes du public pour des concerts organisés dans des lieux insolites.

L'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » organisera la 17<sup>e</sup> édition du « Printemps Musical en Pays Mosellan », les 9, 10, 16, 17, 23 et 24 mars 2024.

| Lieu                                 | Date                  | Heure   | Contenu  |
|--------------------------------------|-----------------------|---------|--|
| Salle communale de Roussy-le-Village | Samedi 9 mars 2024    | 20 h 00 | « <i>Brin de Folie</i> »<br>Medley d'ouverture Offenbach, partie opérette<br>« Pomme d'api » Offenbach   |
| Eglise d'Escherange                  | Dimanche 10 mars 2024 | 16 h 00 | « <i>Gospel Rodemack</i> »<br>Répertoire comprenant des chants traditionnels américains et des chants africains  |
| Eglise de Gavisse                    | Samedi 16 mars 2024   | 20 h 00 | « <i>Trio violon / violoncelle / piano</i> »<br>Compositions de Fanny Mendelssohn-Hensel et Clara Schumann   |
| Salle communale de Boust             | Dimanche 17 mars 2024 | 11 h 00 | « <i>Duo Biz'art</i> » - <i>Vingt Doigts sur un Piano</i><br>Concert des familles. Duo de pianistes.   |
|                                      |                       | 16 h 00 | « <i>Duo Biz'art</i> » - <i>Vers la Lumière</i><br>Spectacle musical où le concert est vécu comme une expérience « complète » mariant musique, théâtre et projection visuelle.                                 |
| Salle communale de Beyren-les-Sierck | Samedi 23 mars 2024   | 14 h 00 | « <i>Christophe DURANT et Mary-Lee JACQUIER</i> » - Atelier chant  |
|                                      |                       | 20 h 00 | « <i>Christophe DURANT et Mary-Lee JACQUIER</i> » - <i>Le Bœuf sur le Toit</i> - Concert.<br>Un cabaret mythique du Montmartre des années 1920, où se sont côtoyés les artistes les plus en vogue des moments. |
| Salle Pasteur à Hettange-Grande      | Dimanche 24 mars 2024 | 16 h 00 | « <i>Big Band de l'Harmonie de Vittel</i> »<br>Répertoire axé sur les succès des orchestres renommés des années 1930 à 1970.<br>Incorporation d'arrangements plus modernes.                                    |

Compte tenu de la convention pluriannuelle 2023-2025, le montant du premier versement de la subvention 2024 s'élèverait à 31 000,00 €.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Culture », en date du 8 février 2024,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'arrêter à 31 000,00 € le montant du premier versement de la subvention au profit de l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » pour l'organisation de l'édition 2024 du « Printemps Musical en Pays Mosellan »,

- de procéder au versement de la subvention, conformément aux termes de la convention 2023-2025,
- de déléguer au Président le suivi de l'exécution de la convention ainsi que le versement des soldes annuels ultérieurs dans le respect des conditions prévues,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 28 février 2024

Le Président,

Michel PAQUET

